

Personnalisation des étiquettes – Modalités et conditions

Avant la mise en bouteille de votre vin, à l'issue de son élevage, vous pourrez choisir, en tant qu'acheteur, d'ajouter une mention personnalisée sur les étiquettes des bouteilles du Domaine des Hospices de Beaune. Cette mention peut inclure : **votre nom ; celui d'une personne de votre entourage ; d'un club ; d'une association ; d'une entreprise ou d'une institution**, et viendra s'ajouter aux côtés du nom du bienfaiteur ou donateur historique de la Cuvée, du blason des Hospices de Beaune et du nom de l'éleveur choisi.

Cependant, cette personnalisation doit respecter un certain nombre de règles graphiques, établies afin de préserver l'identité visuelle et l'harmonie des étiquettes des Hospices :

- **Couleur** : seules les inscriptions en noir sont autorisées (textes ou logos).
- **Typographie** : la police utilisée doit s'intégrer esthétiquement à l'ensemble de l'étiquette, avec un choix cohérent et sobre. Par défaut, la typographie des Hospices de Beaune sera utilisée.
- **Emplacement** : le texte ou le logo devra être positionné uniquement dans la zone spécifique prévue à cet effet, délimitée sur l'étiquette (voir exemple en pointillé ci-dessous).

Le mot « cuvée » est strictement réservé aux désignations officielles des différentes appellations du Domaine des Hospices de Beaune. Il ne peut en aucun cas être utilisé pour personnaliser les étiquettes.



Avant toute impression, votre projet de personnalisation (visuel final) sera soumis à validation par la direction des Hospices Civils de Beaune. L'imprimeur sera également informé de la décision prise.

Pour toute précision complémentaire concernant les modalités de personnalisation, les aspects techniques ou les coûts liés à l'élevage, nous vous recommandons de vous rapprocher du négociant-éleveur que vous aurez choisi. Pour des requêtes générales, contactez hospicesdebeaune@sothebys.com.